

CFA de l'académie de Versailles

BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

UFA Charles Baudelaire - 13 Rue du Grand Tremblay 95470 Fosses

OBJECTIFS

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité » exerce ses activités dans les services publics, les entreprises de sécurité privée et les services internes de sécurité incendie. Il peut être employé dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la surveillance et au gardiennage.

Les « Métiers de la sécurité » se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

- la sécurité publique,
- la sécurité civile,
- la sécurité privée

Il sera en mesure de :

- Mettre en œuvre les techniques individuelles ou collectives d'évacuation
- Prévenir les services ou personnes compétents et habilités
- Vérifier l'application des consignes de sécurité
- Interpréter l'alarme
- Effectuer ou faire effectuer la levée de doute
- Assister et porter secours aux victimes
- Renseigner les secours organisés
- Rendre compte
- Alerter les services compétents

CONTENU

Compétences professionnelles :

- Etude de situations professionnelles
- Activités en milieu professionnel
- Activités professionnelles dans la dominante

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie - Education moral et civique
- Mathématiques
- Langues vivantes 1 et 2
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Prévention santé environnement
- Economie droit
- Education physique et sportive

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 1350 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 28 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (ex V)

Niveau 3 (CAP, BEP ou avoir un niveau seconde validé).

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (ex IV)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
Bac pro métiers de la sécurité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité.

Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.

Métiers visés : Pompier, gendarme, gardien de la paix, policier, policier municipal Agent de sécurité, Agent de surveillance, Vigile

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Deuxième et dernière année en apprentissage.

[Fiche RNCP 19114](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième ou dernière année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Mme Valérie Jamet

Téléphone : 01.34.72.24.23

Email : valerie.jamet@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

